




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-344**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1180826-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la Délégation du Droit des Femmes et de la Famille, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

En cette année 2020 exceptionnelle en raison de la crise sanitaire, il est proposé de maintenir les dotations votées en 2019, afin de ne pas mettre en péril leur exercice budgétaire fortement impacté par un confinement de plusieurs semaines, et contribuer au retour de leurs activités d'accueil, d'aide et d'accompagnement aux femmes et familles en situations difficiles.

Les montants proposés ont été validés le 9 octobre 2020,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les montants des subventions de fonctionnement pour l'année 2020, tels que présentés dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que ces dépenses, pour un montant de 9 500 euros, seront imputées sur la ligne budgétaire 025 6574 920 (6408) Aide sociale Secteur Femmes, qui présente les disponibilités suffisantes,

- **DIRE** que ces dépenses, pour un montant de 3 000 euros, seront imputées sur la ligne budgétaire 025 6574 920 (6413) Aide Sociale Secteur Familles, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les avenants correspondants, présentés ci-joints.

DL.2020-344 - DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

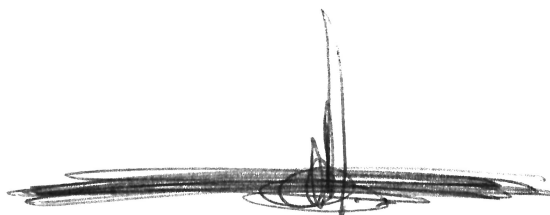
Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS Pierre SPANO Françoise TERME

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00